eaux & vilaine
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA VILAINE

Mars 2026
| N. 10



L'inf'Eaux

L'ACTU DE L'UNITÉ DE GESTION VILAINE EST

[Actu]alités

BOCAGE

Campagne de plantations 2025-2026 sur l'Unité de Gestion Vilaine Est



Après les travaux du sol qui se sont déroulés en octobre 2025, les plantations sont en cours depuis janvier sur le territoire de l'UGVE qui en a la maîtrise d'ouvrage (c'est-à-dire, l'ensemble des EPCI excepté Bretagne Porte de Loire Communauté et Roche aux Fées Communauté). Le paillage, quant à lui, interviendra en avril.
Pour cette campagne 2025-2026, ce sont au total **82 personnes qui ont été contactées puis 76 rencontrées aboutissant à la réalisation de 60 projets de restauration**.
A cela, s'ajoutent **24 dossiers dans le cadre des MAEC** (Mesures Agro-environnementales et Climatiques) et **des BCAE8** (Bonnes conditions Agro-environnementales) où les techniciens bocage apportent leur expertise technique avec des visites de sites et remise du rapport à l'exploitant concerné.
Au total, ce sont **62 km de haies plantées dont 12 km sur talus**. **50 km ont été réalisés dans le cadre du programme Breizh Bocage** et **12 km avec le programme Bocage en Pays de la Loire**.

ZOOM

Le rôle essentiel des talus plantés





Les talus plantés, éléments emblématiques des paysages bocagers, remplissent de multiples fonctions écologiques, agricoles et paysagères. Ils structurent l'espace rural depuis des siècles et constituent aujourd'hui un véritable patrimoine environnemental. Leur rôle dépasse largement la simple délimitation des parcelles.

Leur fonction hydrologique est primordiale. Les talus limitent le ruissellement des eaux de pluie, favorisent l'infiltration et réduisent les risques d'érosion des sols. Ils agissent comme des filtres naturels en retenant les sédiments et une partie des pollutions, contribuant ainsi à la préservation de la qualité des cours d'eau et des nappes phréatiques. Dans les zones pentues, ils jouent un rôle majeur dans la stabilisation des terres.
Pour l'agriculture, les talus plantés offrent aussi des bénéfices non négligeables : ils protègent les cultures du vent, réduisent l'évaporation des sols et, grâce à leur biodiversité, soutiennent une régulation naturelle des ravageurs, le tout favorisant ainsi les rendements.
Une autre fonction est celle écologique. Les talus plantés agissent comme des corridors biologiques. Ils permettent la circulation de nombreuses espèces (insectes, oiseaux, petits mammifères) et leur offrent des habitats et refuges. La diversité végétale qu'ils abritent contribue également à la pollinisation et au maintien de chaînes alimentaires locales. En période de forte chaleur, les arbres des talus créent des zones d'ombre bénéfiques, favorisant des microclimats plus humides.
Enfin, les talus façonnent l'identité des paysages bocagers en préservant un cadre de vie harmonieux, apprécié des habitants.
Leur entretien et leur restauration sont aujourd'hui des enjeux essentiels pour maintenir un équilibre entre agriculture, préservation de la qualité de l'eau, biodiversité et identité rurale.

Grand [Format]

2026 : Lancement de l'accord de territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Est

L'année 2025 a été consacrée au bilan du contrat territorial 2022-2025 et à la préparation de l'accord de territoire 2026-2028. Ce nouvel outil de l'Agence de l'Eau vise à renforcer la gestion durable de la ressource en eau et à soutenir la reconquête du bon état des eaux ainsi que de la qualité de l'eau potable des captages prioritaires.

La stratégie territoriale de l'UGVE

Le territoire de l'UGVE est confronté à diverses pressions d'ordre hydrologique et morphologique (des cours d'eau fortement dégradés) ainsi que de continuité écologique (présence de plus de 6000 plans d'eau et de nombreux cours d'eau busés). De fortes pressions liées aux pollutions diffuses se retrouvent également sur le territoire : érosion des sols, présence de pesticides, de phosphores et nitrates. De plus, le changement climatique va accentuer les problématiques liées à l'eau dans les années à venir.

Face à ces pressions et au regard de l'état préoccupant des masses d'eau actuel, le territoire se retrouvent face aux enjeux suivants :

- **Préserver et améliorer la ressource en eau**, tant en qualité qu'en quantité
- **Protéger et restaurer les milieux aquatiques**
- **Mobiliser l'ensemble des acteurs** pour amplifier les actions
- **Optimiser l'utilisation des fonds publics** engagés

Ces enjeux ne pourront être atteints qu'à condition de stopper toute nouvelle dégradation.

À partir de ces constats, les orientations stratégiques suivantes ont été définies :

- **Adapter le territoire aux effets du changement climatique**, notamment en ce qui concerne l'hydrologie des cours d'eau ;
- **Sensibiliser à la conciliation** entre attractivité du territoire (urbanisation, développement économique, activités agricoles) et préservation de la ressource en eau ;
- **Renforcer la transversalité** pour intégrer les enjeux liés à l'eau dans l'ensemble des politiques publiques

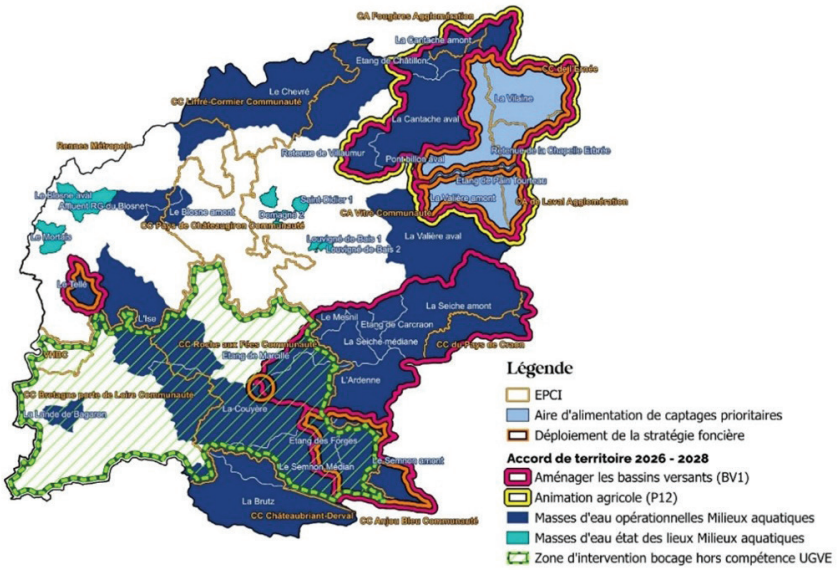
La feuille de route

L'UGVE, en tant que porteur de l'Accord de Territoire, est chargée :

- D'assurer le pilotage, l'animation de la concertation et la coordination des différents partenaires ;
- De mettre en œuvre les actions prévues ;
- De rassembler et mobiliser tous les acteurs concernés ;
- De suivre et d'évaluer l'avancement des actions.

Pour mener à bien ces missions, une équipe d'animation composée de 26 agents sera mobilisée.
Son intervention portera, en fonction des secteurs présentés sur la carte ci-contre, sur les milieux aquatiques, les pollutions diffuses, les aménagements de bassin versant et le foncier.
Les thématiques transversales — sensibilisation, communication et animation territoriale — seront quant à elles développées à l'échelle de l'ensemble de l'UGVE.

Zones d'intervention prioritaires définies dans l'accord de territoire 2026-2028 de l'Unité de Gestion Vilaine Est

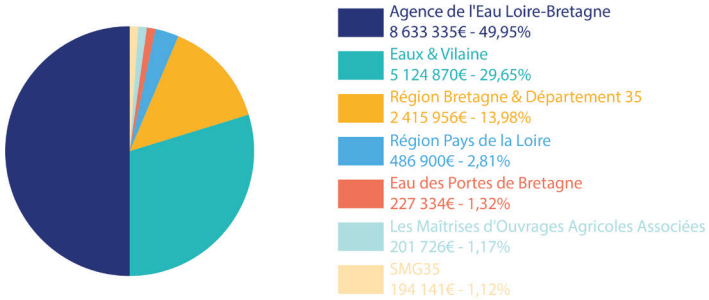


Les acteurs de l'accord de territoire

Eaux & Vilaine sera le porteur de cet accord de territoire, contrat conclu avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
Les acteurs suivants sont associés : Eau des Porte de Bretagne en tant que co-porteur ; les régions Bretagne et Pays de la Loire, le département d'Ille-et-Vilaine et le SMG 35 en tant que partenaires financiers.
ADAGE 35, AGROBIO 35, le CERFRANCE Brocéliande, le CETA 35, la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, le CIVAM 35 IT et Eilyps en sont les maitres d'ouvrages agricoles associés.

Le montant prévisionnel de l'accord de territoire et répartition des financements

La programmation financière prévisionnelle dédiée à la mise en œuvre du présent accord s'élève à 17 284 262 € (programme Breizh Bocage et actions avec le SIEFT non inclus).



La répartition selon les volets d'intervention est la suivante :

- Thématique Milieux Aquatiques : 8 477 800 €
- Thématique Pollutions diffuses : 2 168 462 €
- Thématique Mise en œuvre des stratégies : 6 038 000€
- Projet AFAFE sur le Semnon Amont : 600 000 €

[Actu]alités

EXPÉRIMENTATION

La régénération naturelle assistée

La régénération naturelle assistée est une méthode de gestion des milieux naturels qui consiste à laisser la nature repousser seule, tout en l'aidant légèrement.

Concrètement, sur le terrain il est possible de protéger les jeunes pousses déjà présentes (contre le piétinement, les animaux, les plantes envahissantes…), favoriser les conditions qui leur permettent de bien grandir, accompagner le processus par des semis, le tout en intervenant le moins possible.





Sur le bassin versant de la Vilaine, les techniques de réhabilitation des cours d'eau impliquent dans la majorité des cas le terrassement d'un nouveau lit mineur dépourvu de ripisylve après travaux (87% des cours d'eau restaurés en 2023 sur les 3 Unités d'Eaux & Vilaine).

Or, le développement d'un boisement en berge (appelé également ripisylve) d'un cours d'eau restauré est essentiel à la réussite de l'opération. En effet, le boisement rivulaire (berges et rives) joue un **rôle essentiel dans l'écologie des cours d'eau et dans l'épuration des polluants qui y transitent.**

Plusieurs techniques permettent de restaurer cette ripisylve. Certaines techniques sont **actives** comme la plantation ou le semi de graines, tandis que d'autres sont **passives** (régénération naturelle). La technique la plus répandue est historiquement la plantation d'arbres et d'arbustes sur un rang, en recul d'une dizaine de cm des berges. Cette technique est de plus en plus remise en question du fait de son interventionnisme (essences et emplacement des plants non adaptés), de son coût écologique (conditions de production des plants en pépinière, transport et parfois protection des plants contre la faune sauvage) et de son efficacité.

Le semi de graines locales à l'avantage de favoriser le développement d'une végétation ligneuse diversifiée et locale au niveau des rives et des berges du cours d'eau restaurés.

Cependant, cette technique est peu développée sur le territoire breton (sondage ATBVB 2023, Eaux & Vilaine). Des expérimentations ont donc été menées par l'UGVE sur 2 sites en 2024 (printemps) et sur 4 sites en 2025 (1 au printemps et 3 en automne). Ces expérimentations ont permis d'élaborer un protocole technique éprouvé et d'identifier certains facteurs favorables à la réussite du semi et de la régénération naturelle (décapage de la terre végétale en rive du cours d'eau restauré, périodes et densité du semi…).



CONNAISSEZ-VOUS ?

La loutre d'Europe

Je suis la loutre d'Europe. Un mammifère agile, à l'aise dans l'eau comme sur la terre. Avec mon corps fuselé, ma fourrure dense et imperméable et ma longue queue puissante, je suis faite pour la vie aquatique ! Ma frimousse et mes moustaches sensibles m'aident à repérer mes proies sous l'eau. L'eau est mon royaume. Je vis près des rivières, marais et lacs, où je chasse poissons, écrevisses, mollusques et amphibiens. J'ai besoin de rives sauvages et d'abris naturels pour me reposer et élever mes petits. Je suis une espèce parapluie : protéger mon habitat, c'est préserver toute une biodiversité. Préserver les milieux humides, les berges naturelles et la ripisylve, c'est offrir un refuge à de nombreuses espèces. Moi, c'est la loutre : joueuse, curieuse et toujours chez moi dans l'eau comme sur la terre !

Renouvellement des instances d'Eaux & Vilaine

En 2026, Eaux & Vilaine engage le renouvellement de ses instances, au premier rang : son Comité syndical. Cette étape clé conduit chaque EPCI membre à désigner ses nouveaux délégués et à contribuer, aux côtés des autres collectivités, aux décisions qui orienteront la gestion de la ressource en eau à l'échelle du bassin de la Vilaine.

À la suite des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, le Comité syndical d'Eaux & Vilaine devra être renouvelé. **Ce renouvellement entraînera, par ricochet, celui de l'ensemble des autres instances de l'établissement** : Collège Eau potable, Bureau syndical, Commission d'Appel d'Offres (CAO), Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), Commission de Délégation de Service Public (CDSP), ainsi que **les bureaux et comités territoriaux des unités de gestion**. Les instances de pilotage, notamment les COPIL Natura 2000, seront également renouvelées. Parallèlement, **la Commission Locale de l'Eau, véritable parlement de l'eau, sera également recomposée.**

Le renouvellement des instances d'Eaux & Vilaine constitue un moment structurant pour la gouvernance de l'eau. En tant qu'EPCI membre, votre intercommunalité contribue, aux côtés d'Eaux & Vilaine et des collectivités adhérentes, à une gestion concertée, cohérente et solidaire de la ressource.

Ce nouveau mandat se distingue par un enjeu particulier : pour la première fois, **les Comités territoriaux des unités de gestion d'Eaux & Vilaine, créés après 2020, feront l'objet d'un renouvellement complet.**

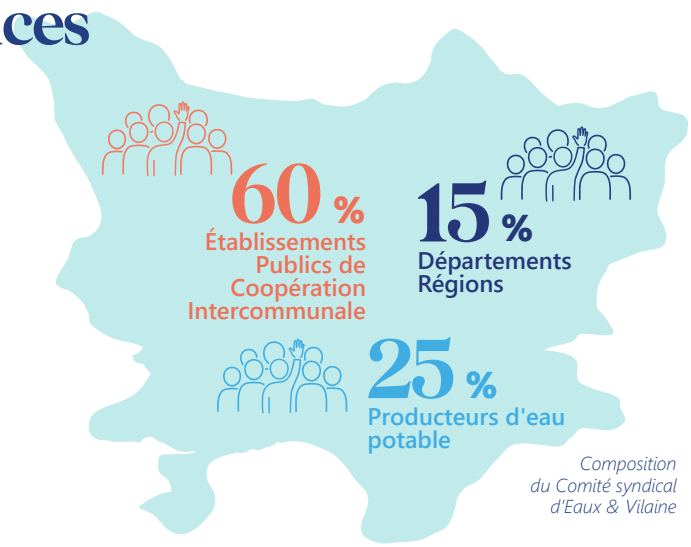
DÉSIGNEZ VOS DÉLÉGUÉS AU COMITÉ SYNDICAL !

Eaux & Vilaine regroupe :

- **26 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI),**
- Les **Départements d'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique** ainsi que la **Région Bretagne**,
- **5 producteurs d'eau potable**.

Répartis en **3 collèges**, ces membres composent le Comité syndical, instance décisionnelle qui se réunit quatre fois par an.

Votre intercommunalité appartient au collège des EPCI, qui compte 36 délégués titulaires. À la suite du renouvellement des exécutifs locaux, **votre collectivité sera invitée à désigner ses représentants appelés à siéger au sein du Comité syndical.**



Composition du Comité syndical d'Eaux & Vilaine

Les délégués ainsi désignés siègeront également au sein du Comité territorial de l'UGVE, instance locale chargée du suivi des actions sur le territoire.

CALENDRIER ET ACCOMPAGNEMENT

Afin de vous accompagner dans cette phase de transition, **un courrier détaillé sera prochainement adressé à votre EPCI.** Il précisera les modalités de désignation des représentants ainsi que les démarches attendues liées au renouvellement des différentes instances.

Le Comité syndical d'installation se tiendra le 3 juillet 2026. Les informations relatives au lieu et aux horaires vous seront communiquées ultérieurement.

Agenda

OBSERVATION DES OISEAUX À AMBON (56) - JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES
8 AVRIL

OBSERVATION DES OISEAUX À LA CHAPELLE-DE BRAIN (35) - JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES
18 AVRIL

OBSERVATION DES OISEAUX À RIEUX (56) - JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES
29 AVRIL

Support financé par : l'Europe s'engage en France avec le FEADER – République Française Liberté Égalité Fraternité – agence de l'eau Loire-Bretagne – Région Bretagne – Région Pays de la Loire – Ille & Vilaine le département – eau 35 SMG

A propos d'Eaux & Vilaine : Acteur institutionnel sur le bassin de la Vilaine, l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Eaux & Vilaine a pour objet de porter la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant : un territoire hydrographique de 11 000 km² dont 15 000 km de cours d'eau, couvrant 515 communes, soit une population totale de 1 250 000 habitants répartis sur 6 départements (22-35-44-49-53-56) et 2 régions (Bretagne et Pays-de-la-Loire). Sa gouvernance est régie par le Comité syndical d'Eaux & Vilaine composé de 70 élus répartis en 3 collèges (EPCI, Eau potable et Départements-Régions) et la Commission Locale de l'Eau.
Parmi les principales missions de l'établissement, Eaux & Vilaine porte la mise en œuvre du SAGE Vilaine, la prévention des crues et des étiages, la gestion des grands ouvrages, la sécurisation de la production d'eau potable, la reconquête du bon état écologique de l'eau, le maintien et la valorisation de la biodiversité, le suivi des poissons migrateurs et la protection du littoral. Des missions assurées par une équipe pluridisciplinaire de près 100 agents dont 50 % implantés au plus près des territoires dans trois unités de gestion.

eaux & vilaine – Établissement Public Territorial du Bassin de la Vilaine

L'inf'Eaux - L'actu de l'Unité de Gestion Vilaine Est | Lettre d'information trimestrielle
Directeur de publication : Jean-François Mary, Président d'Eaux & Vilaine, en lien avec Aude de la Vergne, Vice-Présidente en charge de la Communication. Responsable de publication : Pascal Hervé, Président de l'Unité de Gestion Vilaine Est. Conception : service Communication, avec la participation des équipes.